

BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION du Document Général d'Orientations 2018-2022

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
EN LOIRE-ATLANTIQUE



DOCUMENT GÉNÉRAL
D'ORIENTATIONS

2018-2022

1 / Présentation du bilan des actions de prévention DGO 2018-2022

- > par enjeux prioritaires**
- > rappel des modalités d'actions des IDSR**
- > rappel des modalités de l'appel à projet PDASR**

2 / Présentation des enjeux prioritaires 2023-2027

1- BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> Rappel des objectifs du DGO

Le Document général d'orientations constitue un **outil de programmation** qui définit les orientations d'actions à mener mais également un **outil de mobilisation locale** pour renforcer la sécurité routière et réduire le nombre d'accidents.

L'élaboration du DGO doit permettre à l'ensemble des partenaires locaux de partager l'analyse de l'insécurité routière du département et les enjeux qui en découlent, pour se mobiliser autour d'orientations et de projets départementaux déclinés dans le cadre annuel des plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR).

1- BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> Rappel des enjeux prioritaires du DGO 2018-2022

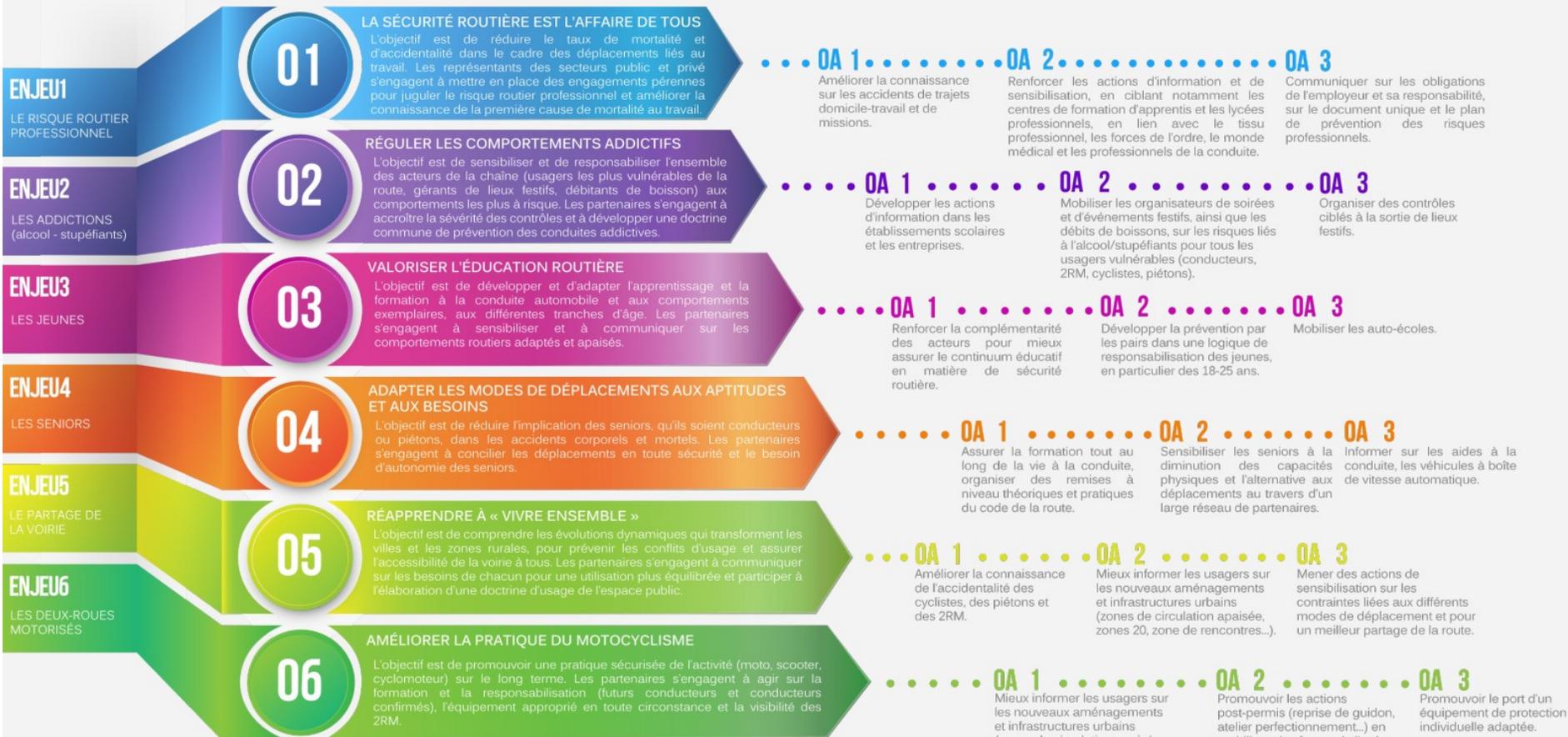
Quatre enjeux impératifs :

- ✓ le risque routier professionnel
- ✓ la conduite après usage de substances psychoactives (alcool, stupéfiants)
- ✓ les jeunes, divisés en trois classes d'âges (14-17, 18-24 et 25-29 ans)
- ✓ les seniors, divisés en deux classes d'âges (65-74 et 75 ans et plus)

+ deux enjeux locaux :

- ✓ le partage de la route
- ✓ les deux-roues motorisés

→ 3 orientations d'action / enjeu prioritaire



<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere-transport/Les-politiques-de-securite-routiere/La-politique-de-securite-routiere-de-la-prefecture-de-Loire-Atlantique-DCO>

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°1 : le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel est la première cause de décès au travail. Il se décompose en deux risques distincts :

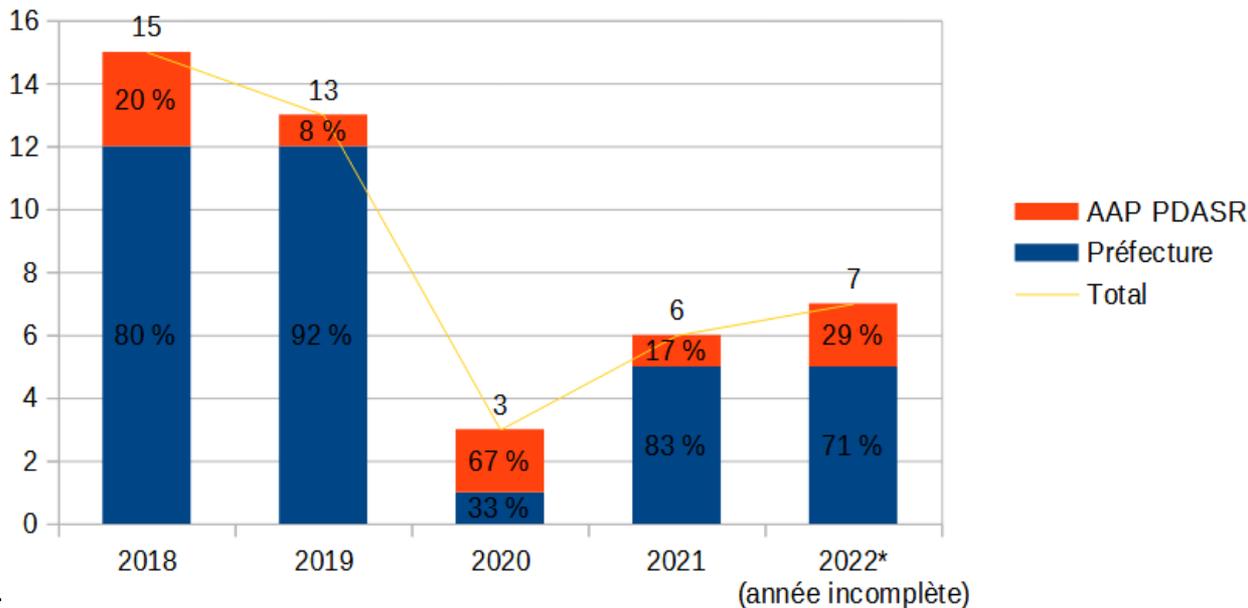
- le risque « trajet professionnel », qui est un déplacement dans le cadre de l'activité professionnelle
- le risque « trajet domicile-travail », qui est un déplacement entre le domicile et le travail.

- > **OA1** : Améliorer la connaissance sur les accidents de trajets domicile-travail et de missions.
- > **OA2** : Renforcer les actions d'information et de sensibilisation, en ciblant notamment les centres de formation d'apprentis et les lycées professionnels, en lien avec le tissu professionnel, les forces de l'ordre, le monde médical et les professionnels de la conduite.
- > **OA3** : Communiquer sur les obligations de l'employeur et sa responsabilité, sur le document unique et le plan de prévention des risques professionnels.

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°1 : le risque routier professionnel

Evolution du nombre d'actions répondant à au moins une OA
entre 2018-2022



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°2 : la lutte contre les addictions

Objectif : Réguler les comportements addictifs, sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne (usagers les plus vulnérables de la route, gérants de lieux festifs, débitants de boisson) aux comportements les plus à risque. Les partenaires s'engagent à accroître la sévérité des contrôles et à développer une doctrine commune de prévention des conduites addictives.

OA1 : Développer les actions d'information dans les établissements scolaires et les entreprises.

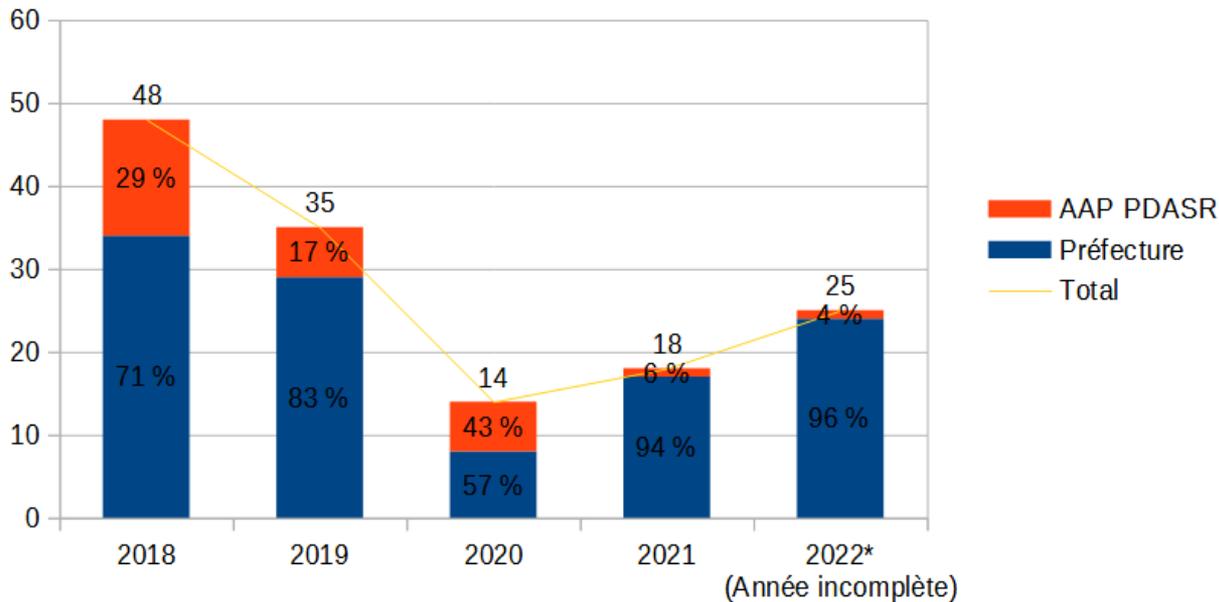
OA2 : Mobiliser les organisateurs de soirées et d'événements festifs, ainsi que les débits de boissons, sur les risques liés à l'alcool/stupéfiants pour tous les usagers vulnérables (conducteurs, 2RM, cyclistes, piétons).

OA3 : Organiser des contrôles ciblés à la sortie de lieux festifs.

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°2 : la lutte contre les addictions

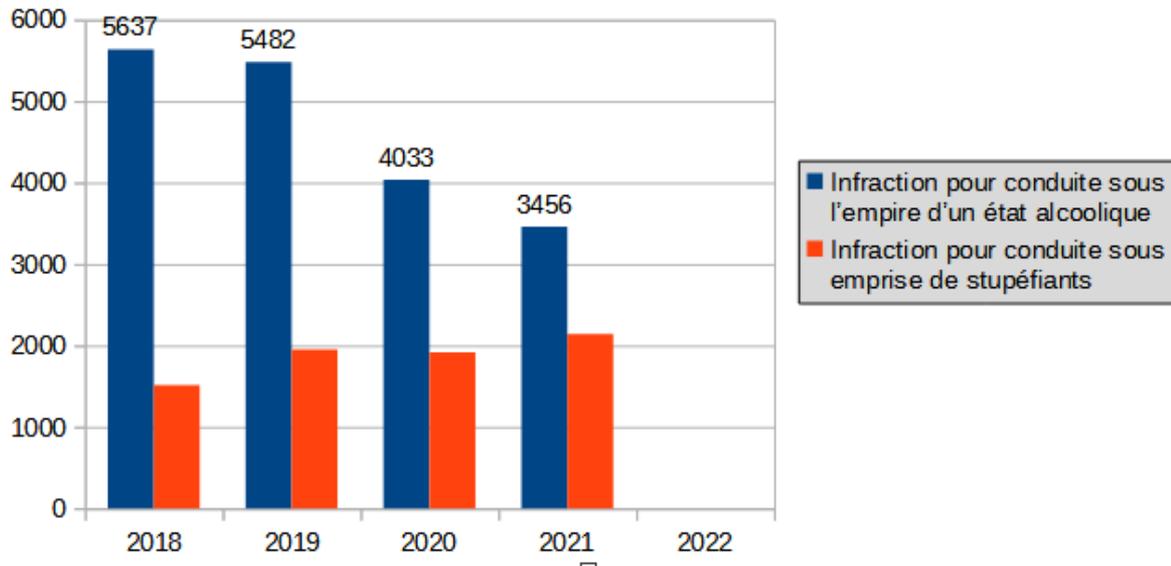
Evolution du nombre d'actions répondant à au moins 1 OA
du DGO 2018-2022



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°2 : la lutte contre les addictions

Evaluation de l'OA 3 :
sanctions réalisées par les forces de l'ordre



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°2 : la lutte contre les addictions



<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere-transport/Les-politiques-de-securite-routiere/Plan-Departemental-de-Controles-Routiers>

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°3 : les jeunes

Objectif : Valoriser l'éducation routière, développer, adapter l'apprentissage et la formation à la conduite automobile et aux comportements exemplaires, aux différentes tranches d'âge. Les partenaires s'engagent à sensibiliser et à communiquer sur les comportements routiers adaptés et apaisés.

OA1: Renforcer la complémentarité des acteurs pour mieux assurer le continuum éducatif en matière de sécurité routière.

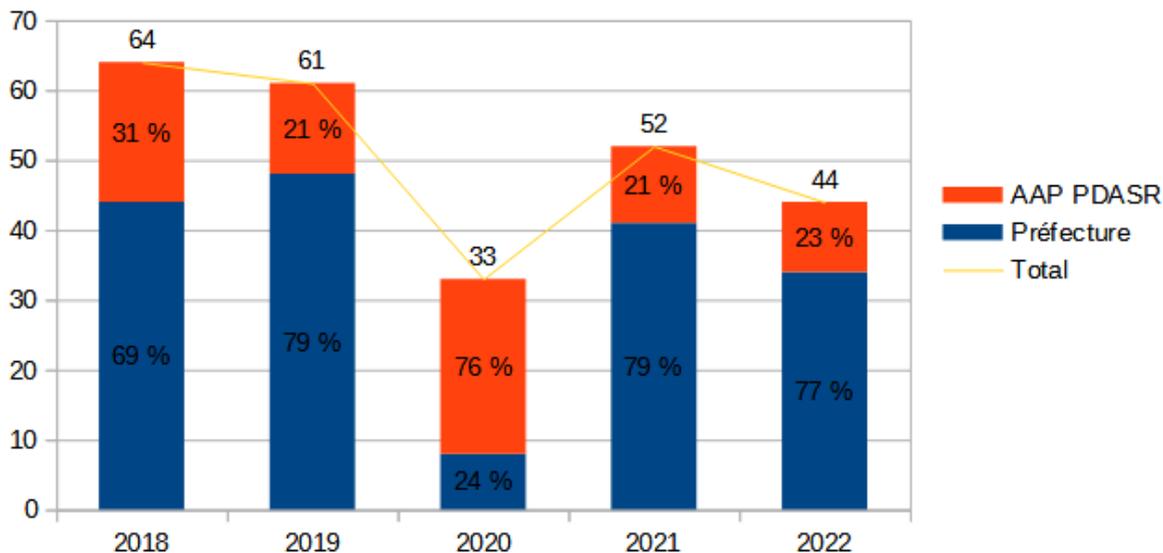
OA2 : Développer la prévention par les pairs dans une logique de responsabilisation des jeunes, en particulier des 18-25 ans.

OA3 : Mobiliser les auto-écoles.

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°3 : les jeunes

Evolution du nombre d'actions répondant à au moins 1 OA
du DGO 2018-2022



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°4 : les seniors

Objectif : Adapter les modes de déplacements aux aptitudes et aux besoins afin de réduire l'implication des seniors, qu'ils soient conducteurs ou piétons, dans les accidents corporels et mortels. Les partenaires s'engagent à concilier les déplacements en toute sécurité et le besoin d'autonomie des seniors.

OA1: Assurer la formation tout au long de la vie à la conduite, organiser des remises à niveau théoriques et pratiques du code de la route.

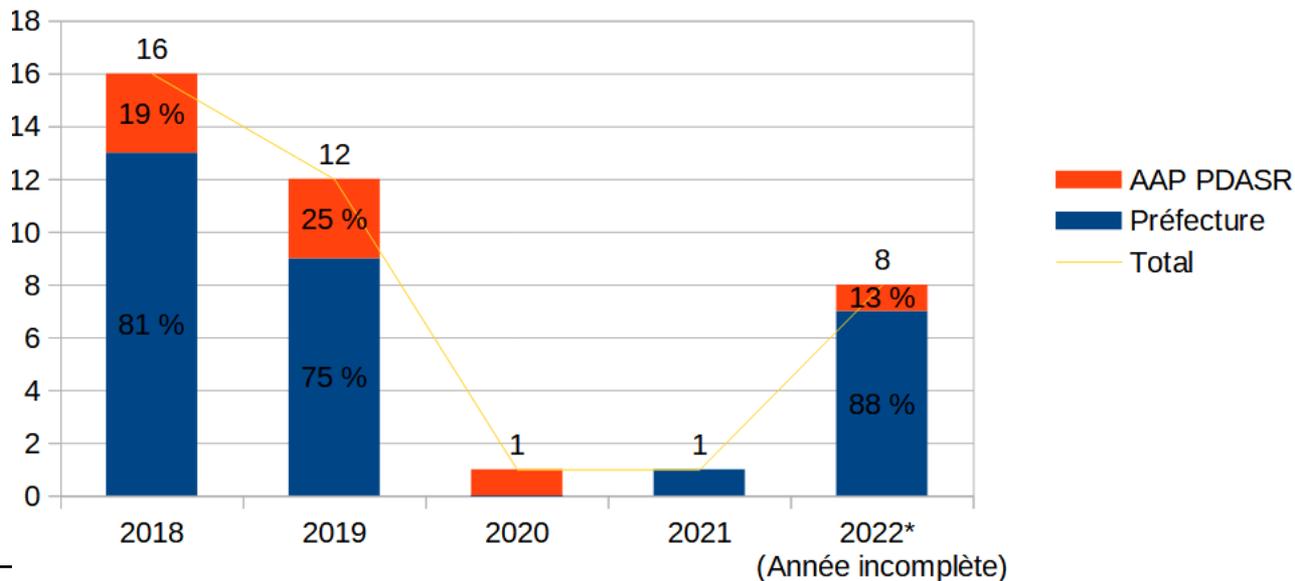
OA2 : Sensibiliser les seniors à la diminution des capacités physiques et l'alternative aux déplacements au travers d'un large réseau de partenaires.

OA3 : Informer sur les aides à la conduite, les véhicules à boîte de vitesse automatique.

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°4 : les seniors

Evolution du nombre d'actions répondant à au moins une OA
du DGO 2018-2022



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°5 : le partage de la voirie

Objectif : **Réapprendre** à « **vivre ensemble** ». Comprendre les évolutions dynamiques qui transforment les villes et les zones rurales, pour prévenir les conflits d'usage et assurer l'accessibilité de la voirie à tous. Les partenaires s'engagent à communiquer sur les besoins de chacun pour une utilisation plus équilibrée et participer à l'élaboration d'une doctrine d'usage de l'espace public.

OA1 : Améliorer la connaissance de l'accidentalité des cyclistes, des piétons et des 2RM.

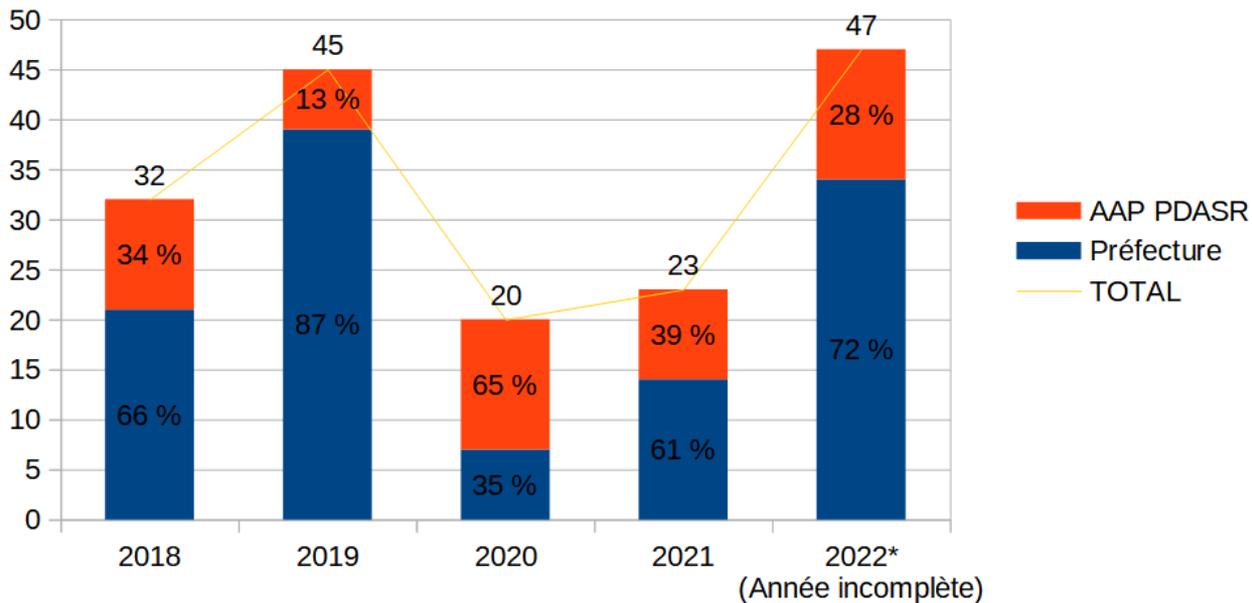
OA2 : Mieux informer les usagers sur les nouveaux aménagements et infrastructures urbains (zones de circulation apaisée, zones 20, zones de rencontre...).

OA 3 : Mener des actions de sensibilisation sur les contraintes liées aux différents modes de déplacement et pour un meilleur partage de la route.

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°5 : le partage de la voirie

Evolution du nombre d'actions répondant à au moins une OA
du DGO 2018-2022



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> ENJEU N°6 : les deux-roues motorisés

Objectif : **Améliorer la pratique du motocyclisme.** Promouvoir une pratique sécurisée de l'activité (moto, scooter, cyclomoteur) sur le long terme. Les partenaires s'engagent à agir sur la formation et la responsabilisation (futurs conducteurs et conducteurs confirmés), l'équipement approprié en toute circonstance et la visibilité des 2RM.

OA1 : Sensibiliser sur la fragilité des usagers 2RM et la nécessité d'éviter le sur-risque (usage de substances psychoactives, vitesse inadaptée, absence d'équipement, 2RM modifié, non-respect du code de la route).

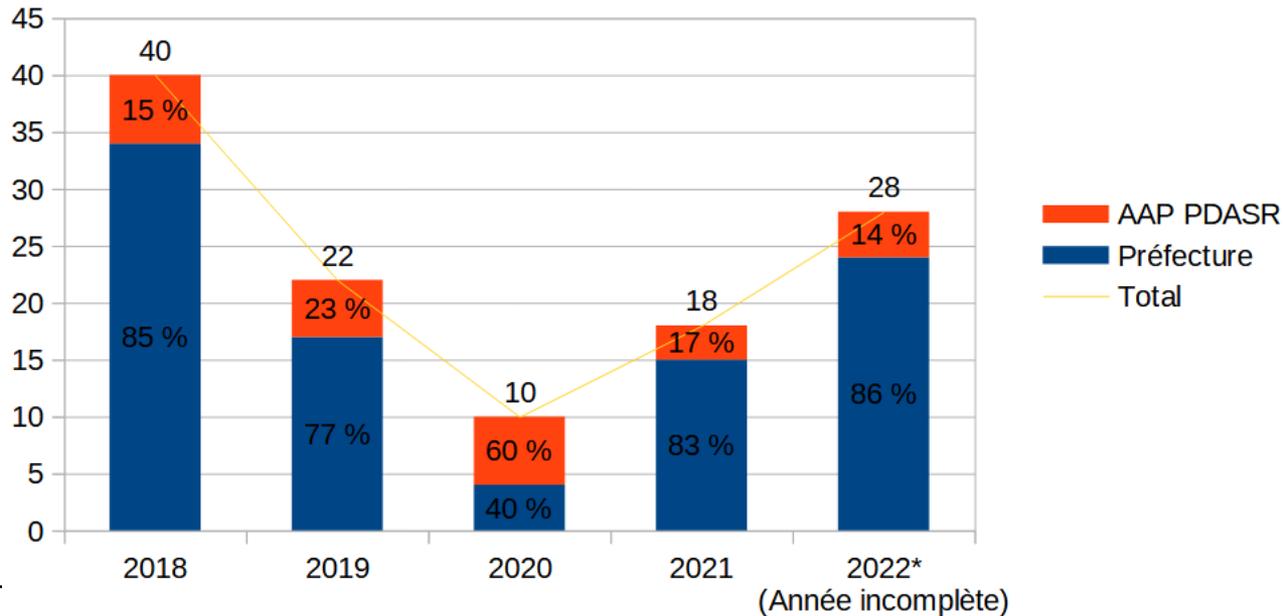
OA2 : Promouvoir les actions post-permis (reprise de guidon, atelier perfectionnement...) en mobilisant les forces de l'ordre, les motos-écoles et les associations.

AO3 : Promouvoir le port d'un équipement de protection individuelle adaptée.

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

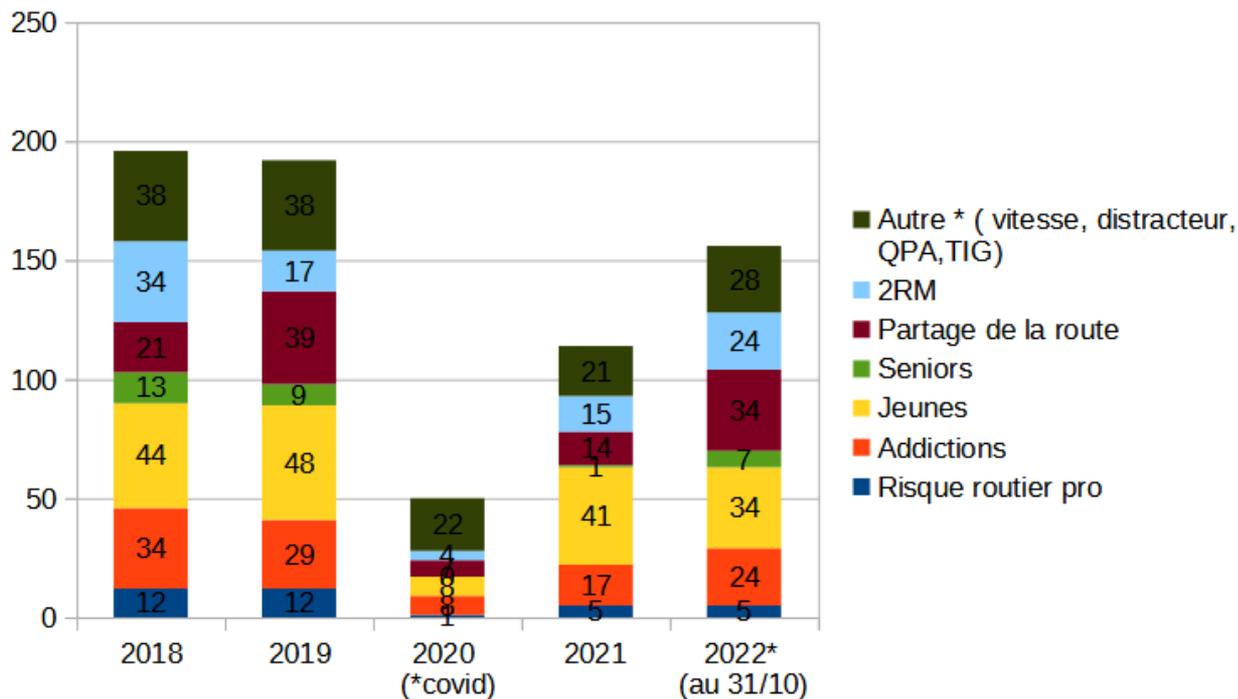
> ENJEU N°6 : les deux-roues motorisés

Evolution du nombre d'actions répondant à au moins une OA
du DGO 2018-2022



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> D'autres ateliers hors enjeux et/ou OA dans les actions « préfecture »



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> les intervenants départementaux de sécurité routière

- un réseau d'une 30aine de bénévoles, actifs ou retraités, et formés sur toutes les thématiques
- des actions gratuites pour tous les porteurs de projet sécurité routière



<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere-transports/Les-actions-de-prevention-et-de-sensibilisation/Comment-monter-une-action-de-securite-routiere>

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> la préfecture : un rôle d'animation, de ressources, conseil et soutien financier



<https://www.securite-routiere.gouv.fr/>
<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>
<https://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-routiere-transport>
<https://www.cerema.fr/fr/activites/mobilites>



1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> Modalités de l'appel à projet PDASR

Pour qui ?

Les associations,
Les collectivités locales
établissements scolaires

*...tous porteurs de projet
hors entreprise*

Quand ?

- Publication décembre n-1
- Dépôt de dossier février n1
 - Réponse avril/mai n1
 - Versement juin

*Action à réaliser
sur l'année civile*

Combien ?

Montant défini
en fonction du
budget prévisionnel,
sur justificatif (devis)

80 % max, hors ETP

1-BILAN DES ACTIONS DE PREVENTION DGO 2018-2022

> Modalités de l'appel à projet PDASR

Les modalités de sélection des dossiers :

- répondre aux enjeux DGO
- présentation de la cible, des objectifs, et du budget prévisionnel (avec devis ou facture)
- transmission du bilan

2- Les enjeux du nouveau DGO 2023-2027

- **Les deux-roues motorisés ;**
- **Les conduites à risques** : alcool, stupéfiants, vitesse et non-respect des priorités, distracteurs (l'usage du téléphone notamment) ;
- **Les modes de mobilité dite « douce »** : vélos (y compris à assistance électrique), engins de déplacement personnel motorisés et marche ;
- **Le risque routier professionnel**

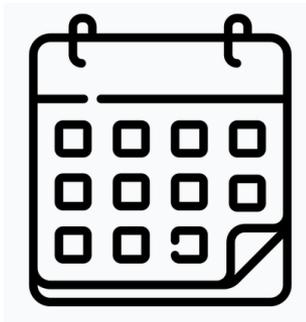
Au regard du contexte départemental, **1 ou 2 autres enjeux locaux** peuvent également être pris en compte s'ils ont été identifiés comme particulièrement saillants lors du diagnostic. Ces enjeux seront appréhendés en distinguant les déplacements en agglomération/ hors agglomération et en prenant en compte les populations en surrisque (jeunes/seniors).

2- Les enjeux du nouveau DGO 2023-2027

→ Proposition de méthodologie : un groupe de travail / enjeu pour définir les orientations d'actions

- **Les deux-roues motorisés** : le lundi 28/11/22 de 9h30 à 12h
- **Les conduites à risques** : le mercredi 30/11/22 de 14h30 à 17h00
- **Les nouveaux modes de mobilité dite « douce »** : le vendredi 9/12/22 de 9h30 à 12h
- **Le risque routier professionnel** : le lundi 12/12/22 de 9h30 à 12h

2- Les enjeux du nouveau DGO 2023-2027



Phase de bilan et d'analyse :
De mai à octobre 2022

Elaboration et rédaction du DGO :
de novembre 2022 à février 2023

Validation, signature et diffusion :
Avant mars 2023